



REVUE DE PRESSE

27 janvier 2024

Maire de Lyon élu au suffrage direct : les élus votent pour mais veulent des détails

Le statut des élus d'arrondissement et l'organisation logistique d'un triple scrutin questionnent les acteurs politiques lyonnais, favorables sur le papier à une désignation directe du maire de la ville, qui sera appliquée dès l'élection 2026.

Emmanuel Macron veut permettre aux Lyonnais d'élire directement leur maire en 2026, sans déléguer ce choix aux conseillers d'arrondissements. C'est à peu près la seule certitude quant aux contours de la prochaine élection municipale, au lendemain de l'annonce par le président d'une modification de la loi PLM, en place depuis 1982.

Les élus lyonnais sollicités par *Le Progrès* attendent d'en savoir plus sur les contours de la réforme, qu'ils accueillent favorablement, « sur le principe », selon David Kimelfeld, conseiller municipal FP du 4^e arrondissement. « Une bonne idée, qui ne changera pas grand-chose au résultat, mais qui permettra de placer l'élection du maire au plus près des Lyonnais », développe Pierre Oliver, édile LR du 2^e arrondissement.

George Képénékian, ancien maire de la ville aujourd'hui dans l'opposition du 3^e arrondissement, voit d'un bon œil un changement qui permettrait d'asseoir « la légitimité du maire élu » et de « rendre le scrutin plus attractif ». En somme, sur le papier, tout le monde est d'accord pour éviter qu'un maire soit un jour élu à Lyon sans être



Pierre Oliver, maire du 2^e arrondissement de Lyon, et Gregory Doucet, maire de Lyon, le 8 septembre 2023. Photo Maxime Jegat

majoritaire en nombre de voix sur l'ensemble de la ville. Tout le monde, y compris l'actuel exécutif écologiste, qui ne voyait pas d'urgence à légiférer mais se dit « ouvert au débat pour comprendre les objectifs de cette réforme », selon l'entourage de Gregory Doucet.

Des maires d'arrondissements dans l'inconnu

Le doute enveloppe plutôt les détails du futur projet de loi préparé depuis l'automne 2023 par les députés Renaissance Sylvain Maillard et David Amiel. D'abord sur la place accordée aux conseils d'arrondissements et sur le statut de leurs élus. David Kimelfeld se demande ainsi par « quel mécanisme on pourrait garantir la présence des maires d'arrondissements au

conseil municipal », leur évitant de devenir de simples maires délégués, tandis que le sénateur EELV Thomas Dossus craint que « la diversité des arrondissements ne soit pas représentée », à rebours du point fort de l'actuelle loi PLM, dont c'était « la raison d'être », rappelle Gautier Chapuis, adjoint de Gregory Doucet et président du groupe écologiste au conseil municipal.

Toutes les possibilités sont sur la table, assure le député Renaissance du Rhône Thomas Rudigoz : « Les maires et les conseillers d'arrondissement pourraient avoir les mêmes pouvoirs qu'actuellement, ces derniers pourraient même être augmentés. » Ce ne serait pas difficile, tant la marge de manœuvre de ces élus est limitée par rapport à leurs homolo-

gues parisiens et marseillais, notamment en termes de latitude budgétaire.

La réforme devrait par ailleurs servir à rééquilibrer le nombre d'élus que chaque arrondissement envoie au conseil municipal de Lyon, fixé en 1982 et plus vraiment en phase avec l'évolution démographique, par exemple dans un 7^e arrondissement qui a plus gagné en population que les autres depuis quatre décennies.

« Il va falloir venir avec un manuel »

Enfin, il y a la question de la logistique, très spécifique en région lyonnaise, où l'élection municipale se double d'un scrutin métropolitain. Les Lyonnais devront-ils le même jour choisir leur maire d'arrondissement,

leur maire central et leur président de Métropole, le tout dans trois bureaux de vote distincts ? « Un triple scrutin, c'est difficile, et ça montre bien qu'il s'agit d'un projet décidé à Paris sans vraiment consulter les mairies concernées », souffle Thomas Dossus. Son camarade écologiste Gautier Chapuis y voit également « un angle mort » d'un projet de loi qui prouverait l'absence de « prise en considération des spécificités locales ». « Il va falloir venir avec un manuel pour comprendre comment ça fonctionne. Comme pour une chaudière », plaisante David Kimelfeld. Il faudra plus d'asseurs, plus d'espace pour l'organisation d'un tel dispositif potentiellement « très lourd », s'inquiète Pascal Blache, maire LR du 6^e arrondissement.

Thomas Rudigoz en convient, « tripler le scrutin semble compliqué, il faut réfléchir pour Lyon, trouver un mécanisme qui permette de ne pas complexifier les choses, parce qu'on n'aura jamais assez de locaux et de personnes pour tenir trois bureaux de vote ».

Le temps de réflexion sera court, car le débat va rapidement intervenir au Parlement, Sylvain Maillard ayant promis la présentation d'un texte « dans les prochaines semaines ». Les deux chambres ont jusqu'à mars 2025 pour approuver le nouveau système d'élections à Paris, Lyon et Marseille, une modification du mode de scrutin devant intervenir au plus tard un an avant la date de sa tenue.

● Olivier Philippe

Les tickets TCL disparaîtront le 15 mars, place au billet rechargeable

Les fameux tickets blancs et rouges historiques ne seront plus acceptés à partir du 15 mars, mais pourront encore être échangés contre des billets sans contact jusqu'au 15 juillet.

Usagers occasionnels du réseau TCL, si vous venez de refaire votre stock de tickets, il va falloir se dépêcher pour en profiter. Les fameux titres de voyage rouges ne seront plus acceptés à partir du 15 mars dans les métros, bus et tramways de la région lyonnaise. Dès le 15 février, les bornes TCL proposeront à la place un billet rechargeable plastifié.

Le billet en question coûtera 20 centimes à l'achat et pourra être rechargé dix fois, pour un ou plusieurs voyages, avec un plafond de dix par recharge et un seul type de tarif par billet, c'est à noter : plein tarif, réduit, famille ou deux heures par exemple, mais pas un de chaque. Cent voyages au maximum, donc, avant de devoir racheter un billet. Ce pass sera rechargeable sur les distributeurs automatiques de titres, ainsi que dans les agences et les points services TCL.

« Un coût environnemental fort »

Pour les anciens tickets, il sera possible de les échanger contre des équivalents sans contact jusqu'au 15 juillet dans les agences TCL, sans payer les 20 centimes du billet rechargeable.



Le nouveau billet sans contact qui remplacera le ticket magnétique dans les prochains jours. Photo Joël Philippot

« Un billet sans contact est offert pour l'ensemble des titres de même nature rapportés par l'usager. Par exemple : un usager rapporte 8 tickets unités et 1 ticket 24 heures ; ils sont échangés contre 1 billet sans contact offert, chargé de 8 tickets unités, et 1 billet sans contact offert, chargé de 1 ticket 24 heures », explique l'opérateur.

Le président de la Métropole de Lyon et de Sytral Mobilités Bruno Bernard a jugé, ce 23 janvier, que le système magnétique, en passe d'être remplacé, était « obsolète » et « représentait un coût environnemental fort ». 50 millions

de tickets avaient, par exemple, été fabriqués en 2023, et 20 millions vendus (en baisse de 10 à 15 % chaque année, d'ailleurs). Le nouveau système, estime le chef de la Métropole de Lyon, sera « plus écoresponsable », générera « bien moins de déchets que les anciens tickets », et la validation du billet rechargeable sera « plus pratique pour le voyageur occasionnel ».

« Accentuer la fluidité »

L'initiative du Sytral s'inscrit dans la continuité des paiements directs par carte bancaire,

introduits sur le réseau en mai 2022 et utilisés par 14,5 millions de personnes en 2023. « L'idée est d'accentuer la fluidité. La tendance est au sans contact, nous étions l'un des derniers réseaux avec Paris à faire du magnétique », constate Hassan Moummed, responsable billettique de l'opérateur.

La précédente technologie datait de 2002. Sa disparition en apparence brutale est nécessaire, selon le Sytral, « pour favoriser le déploiement du nouveau système », les deux ne pouvant cohabiter de façon optimale.

● O. P.

En chiffres ► Une évolution à 60 millions d'euros

60 millions d'euros, c'est le coût total pour modifier la technologie sur le réseau TCL qui se décompose comme suit :

► 20 millions pour les terminaux de carte bancaire depuis 2022.

► 40 millions pour les nouveaux valideurs implantés progressivement pour contrôler les billets rechargeables, en vigueur à partir du 15 février, selon Edwige Besse-Barci, directrice des expertises techniques et du patrimoine du Sytral.

Il faut ainsi remplacer 480 distributeurs automatiques de titres et 5 000 valideurs dans les bus, dans les tramways et à l'entrée des stations de métro.

Fin du déploiement en mai

« Le déploiement s'achèvera en mai. Nous voulions éviter un big bang, et en même temps la technologie est ancienne sur un réseau immense : on a tous les portiques métros à changer par exemple, pas juste 20 terminaux de bus. C'est pour ça que Paris a aussi mis beaucoup de temps », souligne-t-elle, alors que la région francilienne prévoit également la fin du ticket à l'ancienne en 2024.

Repère ► Pourquoi une limite de dix recharges ?

Le nouveau billet, une carte plastifiée, n'a pas la longévité d'une carte d'abonné normale ; il s'use plus rapidement, explique le Sytral.

Ceci expliquerait la limite de dix recharges, selon Bruno Bernard : « Même quand il n'y a pas de limites de recharges, ce type de billets subit une usure qui le rend très souvent inopérant après un peu plus de dix rechargements », a-t-il détaillé sur les réseaux.

Ce qui complexifie les contrôles notamment, car certains usagers pourraient « de bonne foi » se retrouver avec un billet ne fonctionnant plus. « En plaçant la limite à 10 rechargements, nous souhaitons garantir que les tickets soient fonctionnels dans une durée correspondant à son usage en pratique du Grand Lyon, évoquant « un tarif très bas » de « seulement » 20 centimes, « car nous savons que les usagers vont devoir en faire l'acquisition plusieurs fois ».

Fin du ticket rouge TCL : l'expo « Collector avant l'heure » avait un métro d'avance

L'exposition, lancée en novembre dernier, a fait parler et a beaucoup plu. La galerie d'art urbain Em'arts, au centre-ville de Lyon, a fait « plancher » ses street-artistes sur la dématérialisation programmée des tickets de transports, principalement ceux des TCL lyonnais. Thème (« Collector avant l'heure »), qui a autant inspiré les artistes que les visiteurs ! Avec pour seule consigne d'un minimum d'un par oeuvre, le ticket TCL s'est retrouvé dans le tableau *L'origine du monde*, entourant Paul Bocuse, en presse-papiers, graffé, découpé au laser... en autant d'oeuvres étonnantes.

Lorsque la galeriste, Emmanuelle Col-Ulrich, en a eu l'idée, il n'y avait pas de date



La galerie Em'arts a fait plancher ses artistes sur la dématérialisation du ticket TCL. Photo Delphine Givord

de fin « officielle » ; et le hasard du calendrier a voulu que les annonces soient faites

lors de la dernière semaine de l'expo ! Est-ce que les oeuvres (la plupart ont été

vendues, mais il en reste) vont prendre d'un coup de la valeur ? ! « Non, sourit Emmanuelle Col-Ulrich. Mais je peux vous dire que l'expo a confirmé, au-delà de leur curiosité, un attachement vraiment fort des Lyonnais à leur titre de transport ! ».

L'expo ne sera pas prolongée et s'arrêtera, comme prévu, samedi. Elle sera suivie d'un accrochage de différents artistes avant une nouvelle grande exposition commune au printemps.

● D. G.

Expo « Collector avant l'heure » : ou tirer sa révérence de manière arty », jusqu'au samedi 27 janvier à la galerie Em'Arts, 8, rue de la Poulallerie (Lyon 2e).

Entrée libre.

Site : <https://www.galeriedartatelierducanal.com>

Entre végétalisation et installation artistique, les projets de la Ville pour la place Bellecour

La mairie de Lyon, qui a promis en 2022 une végétalisation de la place Bellecour sous deux ans, annonce les grandes lignes de son projet.

La végétalisation de la célèbre place Bellecour est une demande régulière des Lyonnais que la mairie s'est engagée à satisfaire il y a bientôt deux ans. Loin de la vaste étendue d'herbe imaginée par David Kimeffeld en 2020, le projet de la ville de Lyon se dessine peu à peu. L'adjointe au maire déléguée à la démocratie locale, Chloë Vidal, a évoqué ce jeudi lors d'une conférence "deux grands axes pour le projet Bellecour".

Lire aussi : Métropole de Lyon : une végétalisation de la place Bellecour présentée par Kimeffeld

Moins d'arbres que prévus pour la place Bellecour

Malgré la demande des Lyonnais, la végétalisation de la plus grande place piétonne d'Europe ne passera pas nécessairement par la plantation d'arbres. En effet, la ville souhaite dans un premier temps "une renaturation des pieds d'arbres sur la partie Nord". De plus, le sol en terre battue ne sera pas remplacé par de l'herbe. Un choix dû à différentes contraintes techniques dont le parking situé sous une partie de la place Bellecour. Cependant, la mairie chercherait à "identifier des zones où planter", notamment au Nord de l'office de tourisme.

"Nous proposons de créer une installation artistique temporaire à la fois sur la partie ouest de la place Bellecour et sur toute la diagonale qui est empruntée pour la traverser"

Chloë Vidal, adjointe au maire de Lyon déléguée à la démocratie locale

Par ailleurs, la ville de Lyon souhaite donner vie à la place et lui donner d'autres usages, "tout en luttant contre le phénomène d'îlot de chaleur". Comme le rappelle l'adjointe au maire, le sol minéral de la place chauffe particulièrement en été, ce qui la rend difficilement praticable. "Nous proposons de créer une installation artistique temporaire à la fois sur la partie ouest de la place Bellecour et sur toute la diagonale qui est empruntée pour la traverser". L'objectif est ainsi d'apporter de l'ombrage à cette place classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. La municipalité doit en effet répondre à certaines contraintes vis-à-vis des architectes des bâtiments de France.

Une première étape vers des projets plus ambitieux

"Ce qui nous importe aujourd'hui c'est de pouvoir préfigurer le projet qui pourra se pérenniser sur cette place Bellecour", précise Chloë Vidal. Ces premières évolutions ne seraient qu'un aperçu, les débuts d'un plus vaste projet pour transformer la place. L'adjointe municipale n'exclut donc pas une végétalisation plus importante dans les années à venir, mais "pas à ce stade".

"Ce qui nous importe aujourd'hui c'est de pouvoir préfigurer le projet qui pourra se pérenniser sur cette place Bellecour"

Chloë Vidal, adjointe au maire de Lyon déléguée à la démocratie locale

Ces deux axes principaux seront examinés aux côtés d'autres idées au prochain conseil municipal du 25 janvier. Un certain nombre d'études urbanistiques et administratives doivent d'abord être faites pour avancer le projet Bellecour. "C'est un projet complexe, avec beaucoup de contraintes et qui va prendre un peu de temps", conclut Chloë Vidal.

Végétalisation de la place Bellecour : « Il fallait bien commencer par quelque chose »

Trop cher, mensonger, hors la loi, ne répondant pas aux attentes des Lyonnais... Pour l'opposition, il n'y a rien qui va dans le projet de végétalisation de la place Bellecour voté en conseil municipal, ce jeudi 25 janvier. Le lancement de l'opération a été validé : 1,5 million d'euros seront fléchés vers le financement d'une œuvre artistique temporaire installée sur la place.

« Ça frise l'escrologie » Pierre Oliver (LR) n'est pas le seul dans l'opposition à être très critique quant au projet de végétalisation de la place Bellecour, plébiscité par les habitants et retenu dans le cadre du budget participatif.

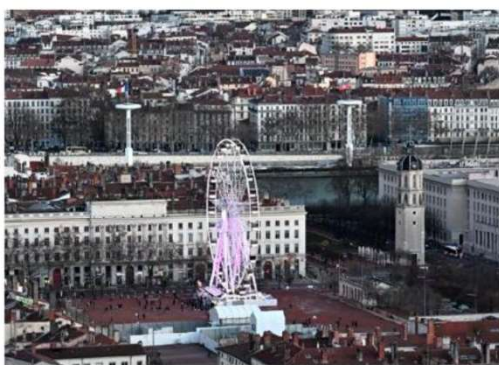
Le Progrès avait dévoilé les contours de cet aménagement début janvier. En accord avec la Métropole, le projet « Végétaliser la place Bellecour : une pre-

mière étape ! » prévoit une première phase de végétalisation consistant à renaturer les pieds d'arbres de la promenade nord de la place et l'installation artistique temporaire qui se déclenche sur deux sites de la place Bellecour afin de faire de l'ombre sur cet îlot de chaleur pour les promeneurs.

Montant de l'opération : 1 500 000 euros.

« Cette délibération est issue d'une mascarade qui ne trompe personne »

« Ça fait cher la mascarade », ironise Pierre Oliver, maire du 2^e. L'expression est aussi reprise par Anne-Sophie Condemine du groupe Pour Lyon qui tient à préciser que, « pour éviter toute caricature éventuelle », son groupe a toujours été, est et sera toujours pour la végétalisation de nos espaces pu-



L'opération vise la mise en œuvre d'une installation artistique temporaire. Photo Frédéric Chambert

blics « puisque nous l'avions entamée au dernier mandat et avions programmé des études pour l'améliorer. [Mais] cette délibération est issue d'une mascarade qui ne trompe personne. Ce projet est hors la loi

en ce qui concerne les conditions de recevabilité. [Sans compter que] ce qui est voulu par les habitants, c'est la végétalisation de la place, pas une œuvre artistique temporaire - aussi verte soit-elle. » Il devrait

donc être remis dans son carton.

« Il ne sera pas promis monts et merveilles »

Il ne sera pas. Voté à la majorité, le lancement de l'opération a été approuvé. Avant cela, l'écologiste Gautier Chapuis, adjoint de Lyon délégué à la végétalisation avait tout de même concédé qu'il fallait bien « commencer par quelque chose. Ce projet temporaire doit ouvrir l'horizon sur la manière dont on va réinventer cette place. Il ne sera pas promis monts et merveilles et nous allons avancer en fonction des contraintes. » Elles sont nombreuses : à commencer par celles patrimoniales imposées par l'Architecte des Bâtiments de France auxquelles s'ajoutent les difficultés techniques (légèreté de la dalle, présence du parking et des métros).

● T.V.

Lyon ● Voie Lyonnaise : aucune voiture sur le pont Lafayette pendant six semaines

À partir du 5 février, le pont Lafayette sera fermé aux voitures pour une « durée prévisionnelle de six semaines » a annoncé la Métropole, jeudi 25 janvier. Et ce, de jour comme de nuit. Toutefois, bus, piétons et cyclistes pourront y circuler. Les travaux interviennent dans le cadre de l'arrivée de la Voie Lyonnaise n° 1 (VL n° 1) afin de permettre l'aménagement du carrefour Lafayette/Sarrail/Augagneur. La reconfiguration des voies cyclables et les travaux de requalification du réseau d'assainissement y seront réalisés. Pour rappel, la VL n° 1 reliera Vaulx-en-Velin à Gerland (Lyon 7^e) en passant par Villeurbanne et les 6^e, 3^e et 7^e arrondissements.

Le communiqué de presse a également indiqué le début des travaux d'élargissement de la piste cyclable sur la partie centrale de la VL n° 1 mardi 23 janvier, sur les quais Augagneur et Sarrail. De ce fait, les travaux réduiront la circulation à une voie entre la rue Cuvier et le pont Lafayette.

Début mars, le secteur du quai Augagneur, entre le pont Lafayette et le pont de la Guillotière, sera à son tour réduit à une voie. Au fil des travaux, les quais rouvriront par tronçons, sur deux voies de circulation, informe la Métropole. Les travaux d'aménagement de la Voie lyonnaise n° 1 se poursuivront jusqu'à fin juin 2024.

Quai Tilsitt : « On a évité le pire »

Dimanche 17 décembre à 7 h 30, Mélanie débouchait de la rue Joannès-Drevet pour emprunter le quai Tilsitt quand un conducteur lancé à vive allure a percuté l'avant de son véhicule et a fini sa course sur le rail de sécurité. Pierre Oliver, maire LR du 2^e demande au président de la Métropole de retirer l'aménagement provisoire du quai où il recense dix accidents depuis l'installation du séparateur.

« Depuis que l'on a emménagé rue Vaubecour, il n'y a que des problèmes sur ce quai » témoigne Maxime dont la compagne a connu la frayeur de sa vie dimanche 17 décembre 2023 à 7 h 30. « Il n'y avait pas de circulation. Mélanie débouchait de la rue Joannès-Drevet pour emprunter le quai Tilsitt. Elle a regardé à droite. Pas de voiture. Puis lorsqu'elle s'est engagée, elle a été percutée de plein fouet par une voiture qui roulait à vive allure. Ça a soulevé son véhicule dont l'avant a été complètement amoché. On a évité le pire. Heureusement qu'elle était conductrice et qu'il n'y avait personne côté droit, à l'avant ou à l'arrière. Le conducteur l'a aidée à sortir du véhicule puis il a pris la fuite » Maxime rajoute « Le pilote devait être alcoolisé. Une bouteille de vodka vide gisait à l'arrière de sa voiture ».

Un accident plus grave s'est produit dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2024 à hauteur du 24 quai Tilsitt faisant cinq blessés dont un grave. Le conducteur



La voiture de Mélanie débouchait de la rue Joannès-Drevet avant de se faire percuter à l'avant samedi 17 décembre 2023 à 7 h 30 du matin. On aperçoit sur la chaussée les traces de frein. Photo fournie par Maxime

lancé à vive allure, non titulaire d'un permis de conduire, a fini sa course sur le toit après avoir percuté des plots en béton.

Pierre Oliver :
« Ce séparateur est très dangereux »

Consciente que ce kilomètre de route reliant Bellecour à Perrache en longeant la Saône en sens unique était particulièrement accidentogène, on se souvient de l'accident mortel d'Iris et Warren le lundi 22 août 2022, la Métropole de Lyon a mis en place en lien avec la Ville, un aménagement temporaire sur les quais Tilsitt et Maréchal Joffre en août 2023, avant une solution définitive courant 2024.

Aménagement provisoire que le maire LR du 2^e, Pierre Oliver dénonce ce mardi 16 janvier dans une lettre adressée à Bruno Bernard, président de la Métropole. L'édile recense près d'une dizaine d'accidents sur ce quai depuis l'installation du séparateur entre la voie de bus et la voie de circulation.

« Ce séparateur est très dangereux et nous vous demandons de retirer cet aménagement dans les plus brefs délais, de remettre en place les deux voies de circulation, d'aménager une piste cyclable sécurisée, dédiée aux modes doux, séparée de la voie de bus, sans supprimer de stationnement sur le quai. Cet aménagement n'est pas satisfaisant pour les cyclistes car dangereux, ni



La voiture du conducteur qui roulait à vive allure et a percuté la voiture de Mélanie quai Tilsitt, samedi 17 décembre 2023 à 7h30 du matin, après avoir pris la fuite. Photo Nadine Micholin

pour les habitants qui ont des difficultés à sortir ou rentrer chez eux ».

Une réunion publique dans les semaines à venir

Lors du comité d'initiative et de consultation d'arrondissement en maire du 2^e le 8 novembre 2023, le comité d'intérêt local Centre Presqu'île qualifiait l'aménagement des quais Tilsitt et Maréchal Joffre « d'inefficace », « dangereux » et « créateur de bouchons ». Pour autant, Valentin Lungenstrass (EELV), adjoint aux mobilités de Lyon avançait des chiffres encourageants depuis le passage à une voie et la mise en place des glissières : « La vitesse moyenne depuis l'aménagement a diminué de moins

9,7 % avec des vitesses conformes à la réglementation de 30 km/h. Les gains ont été d'autant plus marqués notamment le week-end et le soir avec moins 16 % ».

« L'aménagement provisoire est certes imparfait mais complé à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h, il réduit la dangerosité et se traduit par une diminution de la vitesse moyenne de 10 % sur l'ensemble des périodes » affirme la Métropole qui ne reviendra pas à la situation antérieure. En attendant l'aménagement définitif et une réunion publique prévue dans les semaines à venir, un travail est en cours avec les riverains et un atelier de concertation doit se tenir ce jeudi 18 janvier.

● N.M.

Crues : leur péniche qui penche dangereusement va changer de place

Caroline et Arnaud sont soulagés. Leur péniche logement Filaos, amarrée en aval du Pont de l'Université gîte à habord depuis décembre en raison d'un cumul de branches, troncs d'arbres et souches. Les voies navigables de France (VNF) prévoient de changer prochainement leur emplacement en amont du quai Gaillon.

40 centimètres de coque hors de l'eau à tribord, dessous la coque et à l'arrière de la péniche Filaos un bouillon de branches, troncs et souches dont certains ont échoué sur la digue, la scène est impressionnante et n'échappe pas aux badauds. D'autant que le bateau est amarré à quelques mètres du Pont de l'Université (Lyon 2^e). Du jamais vu !

« Nous ne savons pas quels dégâts cela peut engendrer sur la coque »

Le 7 novembre 2023, la péniche Filaos a quitté le port de l'Occident (Lyon 2^e) après la suppression de son emplacement sur la Saône, pour



En raison des crues, le bateau s'est mis à pencher à bâbord entre le 16 et le 20 décembre 2023. À tel point que la famille a dû quitter la péniche avec les enfants pour se loger à l'hôtel. Photo Nadine Micholin



Comme on le voit, un cumul de branches, troncs d'arbres et souches s'est amassé entre le quai et la péniche Filaos mais aussi sous la coque. Photo Nadine Micholin

s'installer au 26 quai Gaillon, sur le Rhône, en aval du Pont de l'Université via l'accord des Voies navigables de France (VNF).

Mi-décembre, le Rhône et la Saône ont connu un épisode de crues spectaculaires qui a impacté durement la

péniche Filaos : « Si on entretient régulièrement, il n'y a pas de soucis. Là où nous sommes, il n'y a pas beaucoup de fond mais en revanche beaucoup de courant, cela crée un chemin de bois à chaque crue et l'on se retrouve avec une forêt vierge ! Quand le niveau baisse, on se pose dessus cet amas. Nous ne savons pas quels dégâts cela peut engendrer sur la coque. Il y a un risque que les anodes (elles permettent d'éviter la corrosion des parties métalliques) soient prises entre les branches » plaide Caroline qui a tourné une vidéo impressionnante le 14 décembre 2023, au plus fort de la crue.

Le bateau s'est mis à pencher dangereusement entre le 16 et le 20 décembre, à tel point que la famille a dû quitter la péniche avec les enfants pour se loger à l'hôtel. « Cela fait neuf ans que l'on vit sur un bateau. Les crues, on a l'habitude de les gérer.

Mais là, très vite le bois s'est accumulé à l'arrière. Ça a touché les amarres qui se sont tendues. Notre passerelle a été endommagée et on a installé des palettes. De plus, on s'est retrouvé confronté à un problème d'évacuation de nos eaux. Le bateau est écarté à l'avant et en appui sur

l'écarteur à l'arrière. Nous avons été obligés de faire venir les pompiers et VNF s'est déplacé à quatre reprises » poursuit le couple.

Un futur emplacement provisoire en raison du projet rive Droite du Rhône

Ce lundi 8 janvier, bonne nouvelle, puisque VNF promet un nouvel emplacement à Filaos, en amont du Pont de l'Université, où était amarrée l'ex péniche Fargo devenue Neos et qui a migré à la darse de Confluence en avril 2022.

« On sait que ce futur emplacement est provisoire en raison du projet rive Droite du Rhône. Mais on est soulagé ! » N'étant pas en mesure de dégager l'énorme amas d'arbres qui présente un caractère dangereux, tant pour leur péniche que celles qui jalonnent le quai Gaillon, Caroline et Arnaud ont sollicité l'intervention des services de VNF.

Quant à leur futur déplacement, ils devront faire appel au batelier Bruno Cossiaux, pilote fluvial, à leurs frais. Un coût dont ils se seraient bien passés.

● Nadine Micholin



En raison des crues, la passerelle a été endommagée et le couple a installé des palettes pour accéder à sa péniche logement. Photo Nadine Micholin

Rénovation du Lycée Récamier : un rajeunissement qui va durer cinq ans

En restructuration depuis le 8 janvier 2024, le Lycée Juliette Récamier, fait l'objet d'une rénovation complète en site occupé, financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 32,4 millions d'euros. Elle va durer jusqu'en novembre 2028. Le projet doté d'une extension, est destiné à réduire la facture énergétique, à réaménager et moderniser les locaux.

Le chantier est colossal. Il va se dérouler en site occupé, dans un espace urbain limité, tout en respectant le voisinage. C'est la raison pour laquelle cette lourde réhabilitation du Lycée Juliette Récamier a fait l'objet d'une réunion publique mardi 23 janvier en présence des mandataires, Thomas Deret, chef de projets à la SEM SERL pour le conseil régional, de l'architecte Thibaut Flavigny (DPLG Associé) et Pierre Emmanuel Roche, directeur de travaux d'Archigroup Grand Air pour l'équipe de maîtrise d'œuvre et de Pierre Oliver, maire LR du 2^e et conseiller régional.

Les travaux portent sur la rénovation thermique, le remplacement des menuiseries extérieures, la modernisation et mise en conformité, l'extension du lycée et le réaménagement des locaux. La Région souhaite redonner à ce lycée vétuste des années 1960 un second souffle et diminuer par quatre sa consommation énergétique. En 2023, la collectivité a sélectionné 19 entreprises et projeté cinq phases de travaux durant cinq ans, sur ce bâtiment classé monument historique.

Création d'une extension R + 2 et d'une cage



Visuel du Lycée Juliette Récamier, côté rue de la Charité avec la création d'un ascenseur à l'entrée au N°57, un parvis spacieux, un jardin suspendu et la pose d'une tôle perforée verticale devant les fenêtres qui habillera l'extension sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1^{er} étage). Photo Archigroup Design Et Réalisation

d'ascenseur

« On est sur un bâtiment qui a beaucoup de qualités, avec des salles orientées côté Rhône, de très beaux escaliers éclairés naturellement qui seront préservés. Le projet va révéler l'architecture et non la modifier » a souligné l'architecte devant une cinquantaine d'habitants et commer-

çants du quartier. « L'idée sera de réaffirmer les lignes de formes originelles, d'utiliser des teintes douces avec des enduits clairs, de couleur blanche et beige. »

Le projet prévoit d'isoler les murs par l'extérieur. Avec l'accord des ABF (Architecte des Bâtiments de France), une grande centrale photovoltaï-

que sera posée sur le toit, côté Rhône. Le soubassement en béton est conservé et la partie logements de fonction ne sera pas touchée. En revanche, la cour à l'étanchéité en très mauvais état, va être rénovée. Sont également envisagées, les créations d'une extension en R + 2, d'une cage d'ascenseur à l'entrée desservant les

Une annexe prévue en 2028

568 élèves en préBac, 252 en post-Bac, soit 820 élèves en 2023, le choix a été pris de diminuer le nombre de d'élèves pour favoriser le bon déroulement des travaux en site occupé.

Pour la rentrée 2028, le Lycée Récamier comptera 1 350 élèves répartis sur le site principal (875 élèves) au

57 rue de la Charité et une annexe côté Place des Archives (476).

Cette annexe prévue en coordination avec la restructuration du lycée Récamier, est destinée à augmenter la capacité d'accueil de 60 % de post-Bacs (BTS, CPGE ENS D1/D2 sciences économiques et de gestion, classe passerel-

le FCIL). Le coût de l'opération est estimé à 21 M€.

En décembre 2019, la Région a acheté la Caserne Suchet au département du Rhône (côté place des Archives). De 2020 à 2023, la Région a réalisé les études faisabilité de programmation. Le concours de maîtrise d'œuvre est en cours.

six niveaux, côté rue de la Charité, ainsi que la pose d'une tôle perforée verticale devant les fenêtres qui habillera l'extension sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1^{er} étage).

Sur ce site minéral, outre le maintien des végétaux dans les jardinières, la création d'un jardin suspendu conséquent (un mètre de terre) côté rue de la Charité apportera du rafraîchissement.

Le gros œuvre va durer jusqu'à l'été

Les mandataires ont rassuré les riverains : il n'y aura pas de travaux la nuit, sauf livraisons potentielles, les zones de livraisons seront préservées pour les commerçants. Enfin, les travaux seront interrompus durant les épreuves du BAC mais se poursuivront lors des périodes de congés scolaires.

Toutefois, les travaux de gros œuvre susceptibles de procurer des nuisances se dérouleront de début mars jusqu'à l'été 2024 : fondations, circulations de camions, présence d'une grue. Le sens de la circulation de la rue Duhamel où se trouve la base de vie, va être inversé. Les places en épis devant le lycée sont neutralisées mais pas les places de stationnement. La station Vélo'v a été déposée.

Après les vacances de février, l'entrée des élèves sera transférée côté quai Gailleton jusqu'à la fin de la réhabilitation intérieure. Durant la phase 2 (janvier 2025-été 2026) les salles de cours seront supprimées et déplacées dans des bâtiments modulaires dans la cour, avec maintien du service de restauration scolaire.

● Nadine Micholin

Galerie des Terreaux : une réouverture envisagée à l'horizon 2027-2028

La Ville de Lyon vient d'obtenir l'accord de vente des trois derniers lots de copropriété qui lui manquait pour devenir propriétaire de l'entièreté de la galerie des Terreaux. Elle peut désormais envisager un projet pour cette ancienne galerie commerciale inoccupée depuis plus de trente ans.

Fermée au début des années 1990, la galerie des Terreaux reste aujourd'hui toujours inoccupée et ce malgré quelques ouvertures ponctuelles de la petite partie donnant place des Terreaux pour des événements spécifiques.

« La situation de cette ancienne galerie commerciale qui relie la place des Terreaux à la rue Lanterne risque d'évoluer dans les prochaines années et on peut même envisager sa réouverture à l'horizon 2027-2028 » a révélé mercredi soir Bertrand Pinoteau, adjoint du 1^{er} arrondissement à l'économie et au commerce lors du dernier Conseil d'arrondissement. La raison : la Ville de Lyon vient d'acquérir



La Ville de Lyon, aujourd'hui propriétaire du lieu, va poursuivre des occupations temporaires durant les travaux. Photo Arnélia Simier

pour une somme totale de 287 000 € les trois derniers lots de copropriété, au total environ 186 m², constituant des parties du passage traversant la Galerie des Terreaux.

Un projet « qui nécessitera des travaux

importants »

Au fil du temps, la Ville de Lyon avait en effet réussi à acquérir environ 83 % de la surface totale, mais aucun accord de vente n'avait pu être trouvé avec 3 des 8 copropriétés, représentant les 17 % restant.

Propriétaire aujourd'hui de l'entièreté du lieu, la Ville de Lyon peut dorénavant se projeter sur le montage d'un projet « qui nécessitera des travaux importants (démolition, sécurisation, mises aux normes...), compte tenu de l'état de vétusté de cet espace va-

cant depuis 30 ans », a souligné l'élu.

“Cité des artisans et réparateurs”

La majorité écologiste qui avait intégré à son programme en 2020 la réouverture de la galerie des Terreaux, un site socio-économique emblématique, prévoit un projet de lieu destiné à la valorisation de la réparation et de la réutilisation, nom de code “Cité des artisans et réparateurs”.

« La durée des travaux et du montage global du projet excédera le mandat actuel », a précisé Bertrand Pinoteau.

« En attendant, nous poursuivrons autant que possible des occupations temporaires, dans l'esprit des deux actions intitulées “N'en jetez plus”, réalisées par la mairie du 1^{er} arrondissement les 15 avril et 14 octobre 2023, avec des partenaires orientés Réparation, tels que l'Atelier soudé, Envie Rhône, Les réparables, Upper Shoes ou encore Ovélix » a conclu l'adjoint.

● De notre correspondant Yves Le Flem

La passerelle du Palais de Justice portera le nom de Pierre Truche

Cette nouvelle dénomination de la passerelle du palais de justice reliant le 2^e et le 5^e arrondissement du nom du procureur général au procès Barbie, premier président de la Cour de cassation (1996 à 1999), a été approuvée à l'unanimité au conseil du 2^e. Elle sera soumise au vote du conseil municipal le 25 janvier.

Jusqu'à présent, la passerelle piétonne reliant le 2^e et le 5^e arrondissement, entre le quai Saint-Antoine et la place Paul-Duquaire, face au palais de justice, n'était pas officiellement dénommée. Sa dénomination usuelle étant “passerelle du palais de justice”, en accord avec les maires du 2^e Pierre Oliver (LR) et du 5^e Nadine Georgel (EELV) elle portera désormais le



Pierre Truche (1929-2020). Photo Collignon Jean-Marc

nom d'un grand magistrat lyonnais, Pierre Truche. Après avoir entamé sa carrière

judiciaire à Dijon, Pierre Truche devient premier substitut en 1969 et procureur-adjoint en 1973 à Lyon.

Figure de proue du jeune parquet financier de Lyon, l'un des premiers de France, il assure l'accusation dans le procès dit « des fausses factures » comptabilisant 182 personnes inculpées, faisant de la Justice lyonnaise une référence nationale dans la lutte contre la délinquance en col blanc.

« Je vous demande de dire qu'à vie, Barbie sera reclus »

Entre 1977 et 1978, il exerce les fonctions de directeur des études de l'École nationale de la magistrature. En 1982, il accède aux fonctions de procureur de la République à Marseille.

En 1984, il revient à Lyon au

poste de procureur général près la cour d'appel, et s'illustre en 1987 durant le procès de Klaus Barbie, en faisant démonstration de son souci du respect des droits de la défense et en prononçant un réquisitoire précis, concis et mesuré, conclu par ces mots : « Je vous demande de dire qu'à vie, Barbie sera reclus ».

Cette gestion exemplaire du premier procès en France pour crime contre l'humanité lui confère une image exceptionnelle dans la défense et l'illustration d'une justice porteuse de valeurs humanistes. Il est bientôt promu procureur général près la cour d'appel de Paris. En 1992, il est nommé procureur général près la Cour de cassation. Fait exceptionnel, symbolisant l'unité du corps des magistrats, il accède au siège de

premier président de cette même Cour de cassation en 1996.

Pour la première fois dans l'histoire judiciaire, un magistrat lyonnais préside la plus haute juridiction française.

Dès la fin des années 1980, il soutient la création du Musée-mémorial des enfants d'Izieu puis devient un membre actif du conseil d'administration de cet établissement. Depuis 1999 Pierre Truche était premier président honoraire de la Cour de cassation.

Reconnu comme un magistrat d'exception, il demeure une figure emblématique de la défense des droits de l'Homme, ayant poursuivi, tout au long de sa carrière, un idéal de justice respectueuse des droits de l'individu qu'il soit délinquant ou victime.

La bataille de Lugdunum : deux hommes pour le trône de l'empire romain

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, on vous raconte la bataille de Lugdunum dans laquelle des milliers de soldats ont péri, opposant Septime Sévère à Clodius Albinus en 197 après Jésus-Christ. Tous deux se battaient pour le trône de l'empire romain.

Né dans l'actuelle Libye, Septime Sévère devient empereur de l'empire romain en 193, après l'assassinat de Pertinax, un an seulement après son arrivée au pouvoir. Lui-même succédait à Commode, assassiné en 192.

Septime Sévère a été gouverneur de Lugdunum quelques années auparavant. Son statut d'empereur est régulièrement remis en cause par d'autres prétendants. En 193, il fait face

à Didius Julianus, un prétorien soutenu par le Sénat. Septime Sévère s'allie à Clodius Albinus, commandant des légions de Bretagne, en lui promettant le titre de César. Cette alliance lui permet d'éliminer son adversaire et d'accéder au trône. Il combat un autre prétendant en 194, Pescennius Niger. En 195, il nomme son fils César, bafouant ainsi la promesse faite à Clodius Albinus.

Ce dernier, après s'être fait acclamer empereur par ses troupes, marche sur la Gaule. Il s'installe à Lugdunum en 196. Sa première action est de faire frapper une monnaie à son effigie. Il renforce également ses trois légions avec une milice gauloise. Puis il attend patiemment que Septime Sévère vienne à lui pour l'affronter.

150 000 soldats s'affrontèrent le 19 février 197

« Un affrontement sanglant et définitif était inévitable. Il eut lieu sous les murs mêmes de Lyon, soit à l'extrémité du plateau de Dombes, soit au pied du mont d'Or, soit même sur le plateau qui prolonge le sommet de Fourvière jusqu'à la Demi-Lune. Peut-être même les combats eurent-ils lieu sur tous ces points à la fois. » (4)

Dion Cassius, historien ro-

main, raconte que 150 000 soldats s'affrontèrent ce 19 février 197. Pour Amable Audin, ils étaient 60 000.

Le général de l'armée Laetus mène Sévère à la victoire

Clodius Albinus et Septime Sévère participent personnellement à cette bataille qui devra déterminer lequel d'entre eux sera à la tête de l'empire romain.

« L'aile gauche d'Albinus fut vaincue et s'enfuit vers son camp ; les soldats de Sévère les poursuivirent, les assaillirent, commencèrent à les tuer et à piller leurs tentes. Pendant ce temps, sur l'aile droite, les soldats d'Albinus, qui avaient disposé devant eux des fossés et des trous dissimulés superficiellement par de la terre, s'avancèrent jusqu'à eux et lancèrent des javelots de loin. Ils firent demi-tour pour obliger leurs adversaires à les poursuivre. » (5)

Les soldats de Sévère tombèrent dans le piège et s'entassèrent dans les trous creusés par leurs adversaires. Ceux qui ne périrent pas dans la chute, battirent retraite sur-le-champ.

Dans cette confusion, Septime Sévère tomba de cheval, perdit son manteau et prit la

fuite en courant. Les historiens se querellent à propos de cette fuite. S'agit-il d'une fuite face à l'adversité ou d'une course pour récupérer ses troupes ? Pour certains, Sévère se plaça en première ligne, l'épée à la main. Pour d'autres on le crut mort. C'est à cet instant que Laetus, un général de l'armée de Sévère intervint dans la bataille avec ses troupes et remporta la victoire.

Est-ce que Laetus est intervenu parce qu'il croyait Sévère mort et espérait récupérer le trône ou a-t-il agi par loyauté ?

« La plaine entière couverte de cadavres d'hommes et de chevaux »

Quant à Albinus, il partit se réfugier dans une maison aux bords de Saône. Il se donna la mort. Selon certaines sources, il n'était pas complètement mort quand son corps est présenté devant Sévère. Ce dernier le fit piétiner par son cheval, avant de le déshabiller, de lui trancher la tête et de jeter sa dépouille dans le Rhône après l'avoir exposée devant sa tente. Sa tête, plantée au bout d'une pique, est envoyée à Rome.

« Ainsi vainquit Sévère ; la puissance romaine éprouva un

très grave échec, puisque des deux côtés tombèrent d'innombrables combattants. Nombreux même parmi les vainqueurs furent ceux qui pleurèrent l'événement : on voyait la plaine entière couverte de cadavres d'hommes et de chevaux, et, parmi eux, les uns étaient étendus criblés de blessures et comme déchiquetés, les autres, bien que sans blessures, étaient ensevelis sous les corps ; les armes étaient abandonnées çà et là, et le sang était répandu en telle abondance qu'il coulait jusque dans les rivières. » (5)

Après cette victoire, Sévère fit piller et brûler Lugdunum pour la punir d'avoir soutenu Albinus. Septime Sévère dirigea l'empire romain jusqu'en 211.

De notre correspondante Julie Bordet

- (1) Eric Fuster est l'auteur du Recueil du Lyon souterrain
- (2) Walid Nazim est l'auteur de l'Énigme des Arêtes de poisson
- (3) d'après Catherine Le Mer et Claire Chomer dans leur ouvrage La Carte archéologique de la Gaule (Lyon 69/2)
- (4) d'après Amable Audin dans son ouvrage Lyon miroir de Rome
- (5) d'après Dion Cassius, Histoire romaine



Septime Sévère, empereur romain jusqu'en 211, lors d'une reconstitution au festival romain, qui a eu lieu en octobre 2023, aux théâtres romains de Fourvière.

Photo d'illustration Guillaume Beraud